



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-09-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Abilio ALVES - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Alexandre MORENO - M. Lucien KLIPFEL - Mme Déborah RUYAULT - M. Guy BOISSEAU - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER

Pouvoirs :

Mme Amalia CAPITAINÉ pouvoir à Mme Annie MUGNIER
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. François JEFFROY
M. Guy BOISSEAU pouvoir à M. Lucien CORINTHE

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	22
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	03/09/2025
Date d'affichage	03/09/2025

Objet : Communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39, prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 mai 2025 approuvant le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

VU le rapport présenté, ci-annexé

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20250910-25-09-37-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires peuvent être entendus,

CONSIDERANT que le rapport d'activités de Plaine Vallée dresse le bilan des actions menées en partenariat avec les 18 communes de l'agglomération au cours de l'année 2024,

CONSIDERANT qu'il récapitule également les principaux projets en cours et les politiques conduites par la communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences et fait état de l'activité de l'ensemble des services,

CONSIDERANT la transmission du rapport d'activité 2024 au maire,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE

Article 1 : de la communication en Conseil Municipal du 10 septembre 2025 du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,

Le

Patrick CANCOUET



Le secrétaire de séance
Mme Jennifer NUNES



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Nunes', written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.